

Fiches pratiques

Gérer - Informer - Préserver - Économiser

Isolation par l'extérieur et câble d'alimentation électrique



Dans quel cas?

Vous êtes sur le point de réaliser des travaux d'isolation par l'extérieur sur les façades ou pignons de votre maison. Dans ce cadre, vous devez procéder à certaines formalités, notamment une Déclaration Préalable de Travaux (DP) auprès

Il se peut également que le câble d'alimentation électrique de votre logement soit fixé sur les murs concernés par les travaux en question, comme le montrent les exemples ci-dessous :









Sécurité et obligation

Si vous êtes dans ce cas, sachez qu'il ne faut jamais enfermer le câble derrière l'isolation. L'échauffement du câble lié au passage du courant électrique pourrait causer une inflammation de l'isolant.

Attention : Le câble est de la responsabilité d'ENEDIS (ex-ERDF) : le professionnel réalisant les travaux ne peut donc en aucun cas le manipuler, au risque d'électrisation.

Pour pouvoir faire réaliser vos travaux en toute sécurité, vous devez obligatoirement demander une modification de branchement à ENEDIS, et déclarer votre projet de travaux sur le téléservice réseaux & canalisations.'isolation par l'extérieur sur les façades ou pignons de votre maison.



Bon à savoir

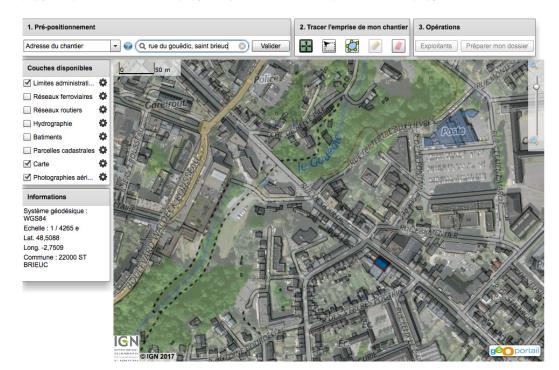
Si vous faites appel à un maître d'oeuvre, il peut se charger de réaliser cette démarche pour vous.

assister par le professionnel ou par votre conseiller INFO→ **ENERGIE**

🔰 La procédure à suiure

Déclarer son projet de travaux sur le téléservice Réseaux & canalisations

- a) Il vous faut ouvrir un compte sur le site www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr , en tant que « Responsable de projet ». Ce site officiel a été créé par les pouvoirs publics pour anticiper les travaux qui ont un impact sur les réseaux de distribution publics, qu'ils soient souterrains ou aériens.
- b) Une fois votre compte activé, cliquer sur « Mon espace », puis « Faire une consultation »
- c) Saisir l'adresse des travaux, localiser et encercler la parcelle du logement concerné avec l'outil polygone (« Dessiner un polygone » puis « Sélectionner des polygones »). Faites un double clic pour fermer votre polygone.



- d) Cliquer sur « Préparer mon dossier », et choisissez « Une DT (Déclaration de Projet de Travaux) »
- e) Remplissez le formulaire qui s'affiche, notamment :
- en renseignant vos coordonnées dans les deux colonnes « Responsable du Projet » et « Représentant du Responsable du Projet ».
- en précisant la nature des travaux : mettre le code « OTR » (autres), et inscrire « isolation par l'extérieur protection de ligne ». Choisir « Oui » pour la demande de plans des réseaux électriques aériens.



Bon à savoir

Si vous faites appel à un maître d'oeuvre, il peut se charger de réaliser cette démarche pour vous.

Sinon, vous pouvez vous faire assister par le professionnel ou par votre conseiller INFO ÉNERGIE

N'hésitez pas à les solliciter.

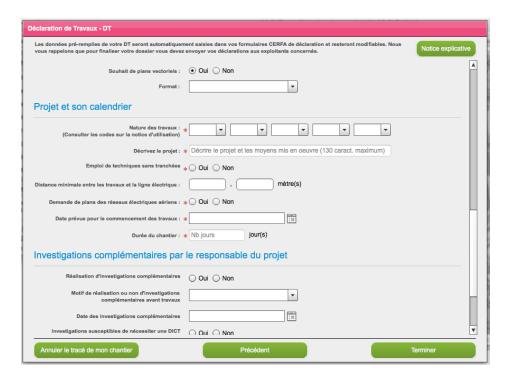
Cette fiche pratique a été réalisée avec le concours d'Agence Locale de l'Énergie du Pays de Saint-Brieuc, le Syndicat Département d'Électricité des Côtes d'Armor et la Fédération Française du Bâtiment











f) Après avoir validé le formulaire, vous recevez par e-mail un dossier de consultation complet, pré-rempli, avec les coordonnées de tous les opérateurs de réseau concernés sur votre parcelle (électricité, gaz, téléphone, eau, assainissement, etc.). Il vous faut alors envoyer par e-mail, à chaque opérateur, grâce à l'adresse mail fournie, votre dossier (fichier PDF de localisation + fichier XML récapitulatif).

g) Vous recevez, sous 10 jours, les informations utiles des gestionnaires de réseaux concernés par votre projet. Transmettez ces informations au professionnel qui va réaliser les travaux chez vous.

h) Le professionnel peut alors, à son tour, déposer sa Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) sur www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr.

🔰 Demander une modification du branchement à ENEDIS :

a) Contactez ENEDIS pour faire une demande de modification de branchement : par téléphone au 09 69 32 18 80 ou Faites directement votre demande de modification de branchement en ligne, sur le site https://connect-racco.erdfdistribution.fr/

Si vous le souhaitez, le professionnel ou votre conseiller info énergie peuvent réaliser cette demande pour vous. N'hésitez pas à les solliciter.

b) Si c'est nécessaire, un conseiller ENEDIS vous proposera un rendez-vous d'étude sur place, avec votre présence et celle de l'installateur.

- c) Deux solutions peuvent vous être proposées :
- une solution en aéro-souterrain : Cette solution prévoit de décrocher le câble du poteau et du mur concerné, pour l'enfouir dans une tranchée. Cette solution, plus esthétique, pourra entrainer des travaux dans votre propriété ainsi que sur le domaine public. ENEDIS vous proposera un devis correspondant aux travaux à envisager.
- une solution aérienne : Dans ce cas, le branchement est conservé en façade.
- Étape 1 : ENEDIS assure le décrochage, la fixation provisoire et la sur-isolation du câble avec un tube de protection des câbles (TPC).
- Étape 2 : l'installateur réalise son isolation, et pose les moyens de fixation qu'il juge nécessaire pour le raccrochage du câble électrique. Il avertit ENEDIS lorsque le chantier est terminé.
 - Étape 3 : ENEDIS dépose le TPC, et refixe le câble définitivement avec remplacement du panneau de comptage.

Cette solution conserve l'esthétisme actuel de votre branchement.

L'intervention vous sera facturée par ENEDIS pour un coût inférieur à la solution aéro-souterraine.













Attention!

- devant des vitrages descendant jusqu'au plancher.
- dégagé (pas de rideaux, meubles,
- ne pas couvrir ses radiateurs.
- dépoussiérer régulièrement vos radiateurs améliorera leur

Bon à savoir

7% d'économies d'énergie





PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE DE 13H30 À 17H30 0 805 203 205





